



## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE



**CORREZE ENERGIES 2018**

<b>1.</b>	<b>NOTICE DE PRESENTATION DES INSTALLATIONS .....</b>	<b>5</b>
1.1.	UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE ET DISPONIBILITE HORAIRE DE L'INSTALLATION .....	5
1.2.	AIRE DE MATURATION MACHEFERS .....	13
<b>2.</b>	<b>ETUDE D'IMPACT ET SES AVENANTS.....</b>	<b>15</b>
<b>3.</b>	<b>DECISIONS INDIVIDUELLES EN TANT QU'ICPE.....</b>	<b>16</b>
3.1.	LISTE DES ARRETES D'AUTORISATION D'EXPLOITER ET ARRETES COMPLEMENTAIRES .....	16
3.2.	TABLEAU DE SYNTHESE DES RUBRIQUES ICPE .....	16
3.3.	INSPECTIONS DRIRE .....	17
3.4.	DEMANDES DE MODIFICATION EN COURS.....	18
<b>4.</b>	<b>REPORTING TECHNIQUE.....</b>	<b>18</b>
<b>5.</b>	<b>FLUX ENTRANTS .....</b>	<b>18</b>
5.1.	DECHETS ENTRANTS OM/DIB/ENCOMBRANTS DE DECHETTERIES.....	18
5.2.	PCI DES DECHETS ENTRANTS .....	20
5.3.	CONSOMMATION D'EAU DE VILLE.....	20
5.4.	CONSOMMATION DE FIOUL .....	20
5.5.	CONSOMMATION D'ELECTRICITE .....	21
5.6.	CONSOMMATION DE REACTIFS DE TRAITEMENT.....	21
<b>6.</b>	<b>FLUX SORTANTS.....</b>	<b>22</b>
6.1.	ENCOMBRANTS DE DECHETTERIE.....	22
6.2.	MACHEFERS.....	22
6.3.	FERRAILLES MACHEFERS ET ENCOMBRANTS DE DECHETTERIE.....	22
6.4.	REFUS MACHEFERS .....	23
6.5.	REFIOM.....	23
6.6.	BOUES ET RESIDUS DE REFRACTAIRES .....	23
6.7.	EVACUATION DE DECHETS INCINERABLE .....	23
6.8.	REFUS PATEFORME ENCOMBRANTS.....	23
<b>7.</b>	<b>VALORISATION ENERGETIQUE.....</b>	<b>24</b>
<b>8.</b>	<b>PERFORMANCE ET RENDEMENT ENERGETIQUE.....</b>	<b>25</b>
	<i>Rendement énergétique.....</i>	<i>25</i>
	<i>Performance énergétique .....</i>	<i>26</i>
<b>9.</b>	<b>SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE.....</b>	<b>27</b>
9.1.	REJETS GAZEUX .....	27
9.1.1.	<i>Rejets atmosphériques incinération .....</i>	<i>27</i>
9.2.	REJETS LIQUIDES .....	28
9.2.1.	<i>Lagune d'eaux industrielles .....</i>	<i>28</i>
9.2.2.	<i>Lagune d'eau incendie .....</i>	<i>28</i>
9.3.	SUIVI DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT.....	29
9.4.	SUIVI DES MACHEFERS.....	29
9.5.	SUIVI DES REFIOM.....	29
9.6.	SUIVI DES BOUES.....	29
9.7.	SUIVI DES NUISANCES SONORES.....	30
9.8.	SUIVI DES DETECTIONS RADIOACTIVITE.....	30
9.9.	EQUIPEMENTS MECANIQUES (LEVAGE, PONT ROULANT ET ENGIN DE MANUTENTION).....	30
9.10.	EQUIPEMENTS SOUS PRESSION ET AIR COMPRISE .....	30
9.11.	DISCONNECTEURS.....	30
9.12.	DETECTEURS RADIOACTIVITE .....	30
9.13.	PONT BASCULE .....	30
9.14.	PROTECTION INCENDIE .....	31
9.15.	DETECTIONS GAZ.....	31
9.16.	CONTROLE DES CLIMATISEURS ET ASSECHEURS .....	31
9.17.	INSTALLATIONS ELECTRIQUES .....	31
9.18.	ANALYSE DE RISQUE Foudre / ETUDE TECHNIQUE Foudre.....	31
9.19.	ARRETS TECHNIQUES PROGRAMMES ET GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN .....	32

9.20.	ARRETS TECHNIQUES NON PROGRAMMES .....	32
9.21.	TRAVAUX NEUFS .....	32
9.22.	SYNTHESE DE LA MAINTENANCE PREVENTIVE .....	32
<b>10.</b>	<b>FAITS MARQUANTS .....</b>	<b>32</b>
10.1.	LISTE DES ACCIDENTS ET INCIDENTS SURVENUS .....	32
10.1.1.	<i>Incidents techniques</i> .....	32
10.1.2.	<i>Incidents sociaux</i> .....	32
10.1.3.	<i>Incidents environnementaux</i> .....	32
10.2.	PERSONNEL .....	33
10.2.1.	<i>Organigramme</i> .....	33
10.2.2.	<i>Formation</i> .....	33
10.2.3.	<i>Tests de situation d'urgence</i> .....	33
10.3.	COMMUNICATION .....	33
10.3.1.	<i>Manifestations</i> .....	33
10.3.2.	<i>Demandes externes</i> .....	33
10.3.3.	<i>Visites</i> .....	33
10.4.	CERTIFICATION ISO 14001 / ISO 50001 .....	33
10.5.	AUTRES EVENEMENTS .....	34
<b>11.</b>	<b>BILAN FINANCIER (PARTIE CLIENT) .....</b>	<b>34</b>
11.1.	RECETTES .....	34
11.2.	DEPENSES .....	34

# ANNEXES

- Annexe 1 : Fiche d'identité du site**
- Annexe 2 : Disponibilité horaire des installations**
- Annexe 3 : Reporting technique annuel**
- Annexe 4 : Livraisons OM/DIB**
- Annexe 5 : Détail Livraisons DIB**
- Annexe 6 : Détail Livraisons ENCOMBRANTS DECHETTERIES**
- Annexe 7 : Feuille de calcul du PCI**
- Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille**
- Annexe 9 : Mâchefers valorisés**
- Annexe 10 : Ferrailles valorisées**
- Annexe 11 : Refus mâchefers évacués**
- Annexe 12 : Production de REFIOM**
- Annexe 13 : Production de boues et résidus de réfractaire**
- Annexe 14 : Déclarations trimestrielles de production de déchets industriels**
- Annexe 15 : Production électrique et vente à EDF**
- Annexe 16: Production thermique et vente à Ebéne**
- Annexe 17 : Evaluation de la performance énergétique**
- Annexe 18 : Tableau de bord des indicateurs environnementaux**
- Annexe 19 : Plan des contrôles réglementaires**
- Annexe 20 : Rapports mensuels et compte rendu d'autosurveillance**
- Annexe 21 : Compte rendu annuel des arrêts d'urgence**
- Annexe 22 : Graphe synthétique des moyennes jour (indicateurs environnementaux)**
- Annexe 23 : Rapports mensuels des analyses de dioxines et furanes (PCDD/F) sur cartouche AMESA**
- Annexe 24 : Rapport 1<sup>er</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée**
- Annexe 25 : Rapport 2<sup>nd</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée**
- Annexe 26 : Rapport essais AST/QAL2**
- Annexe 27 : Tableau de synthèse des indisponibilités analyseurs cheminée**
- Annexe 28 : Fiche de déclaration GERE**
- Annexe 29 : Rapports d'analyses de la qualité de l'eau du bassin eau industrielle**
- Annexe 30 : Rapports d'analyse de la qualité de l'eau du bassin pompier**
- Annexe 31 : Rapport d'analyses plan de surveillance des retombées atmosphériques**
- Annexe 32 : Rapports d'analyses des mâchefers**
- Annexe 33 : Rapports d'analyses des REFIOM**
- Annexe 34 : Rapport d'analyses des boues**
- Annexe 35 : Rapports de contrôles des équipements mécaniques**
- Annexe 36 : Rapport de contrôle des équipements sous pression et air comprimé**
- Annexe 37 : Rapport de contrôle des disconnecteurs**
- Annexe 38 : Rapport de contrôle des détecteurs radioactivité**
- Annexe 39 : Rapport de contrôle du pont bascule**
- Annexe 40 : Rapport de contrôle incendie**
- Annexe 41 : Rapport de contrôle des détections de gaz**
- Annexe 42 : Rapport de contrôle des climatiseurs**
- Annexe 43 : Rapport de contrôle des installations électriques**
- Annexe 44: Rapport de contrôle par thermographie infrarouge des installations électriques**
- Annexe 45: Etude foudre**
- Annexe 46 : Synthèse des arrêts techniques programmés**
- Annexe 47 : Liste des travaux neufs**
- Annexe 48 : Travaux effectués en maintenance préventive**
- Annexe 49 : Organigramme du site**
- Annexe 50 : Etat des formations réalisées**
- Annexe 51 : Compte rendu des tests de situation d'urgence**
- Annexe 52 : Certificats ISO 14001/ ISO 50001**
- Annexe 53 : Evenements divers**
- Annexe 54 : Factures P3**
- Annexe 55 : Compte de résultat**
- Annexe 56 : Attestations d'assurance**

## Introduction

La construction de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (U.I.O.M.) de Rosiers d'Egletons fait partie des dispositions du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés dont s'est doté le département de la Corrèze en octobre 1994.

La société CYCLERGIE a assuré la conception et la construction de cette unité du 01 décembre 1995 au 01 décembre 1996.

La mise en service a été réalisée en 1997.

L'exploitation a été confiée à CORREZE INCINERATION, filiale de NOVERGIE SUD OUEST (70 %) et de CYCLERGIE (30 %) dans le cadre d'un contrat de prestation de services d'une durée de 20 ans qui a expiré au 01 Juillet 2016 pour faire place à un contrat de délégation de service public avec la société CORREZE INCINERATION filiale de SUEZ RV Energie (60 %) et de TIRU (40 %) pour une durée de 15 ans.

L'usine traite la majorité des déchets produits en Haute Corrèze et collectés par neuf syndicats intercommunaux, soit 166 communes.

L'UIOM de Rosiers d'Egletons est constituée d'une ligne d'incinération d'une capacité totale de 40 000 tonnes par an (four oscillant de capacité : 5,3 t/ h ; PCI 2000 kcal/ kg) destinée au traitement :

- Des déchets ménagers provenant du SYTTOM 19 (Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de Corrèze) et alentours,
- Des D.I.B. (Déchets Industriels Banals),
- Des Encombrants de déchetteries

Elle permet une valorisation électrique de l'énergie récupérée ainsi qu'une valorisation thermique de cette énergie suite à la réalisation en 2017 de travaux de raccordement de l'usine au réseau de chaleur urbain de la ville d'Egletons.

L'UIOM fournit de l'énergie à ce réseau de chaleur depuis février 2018.

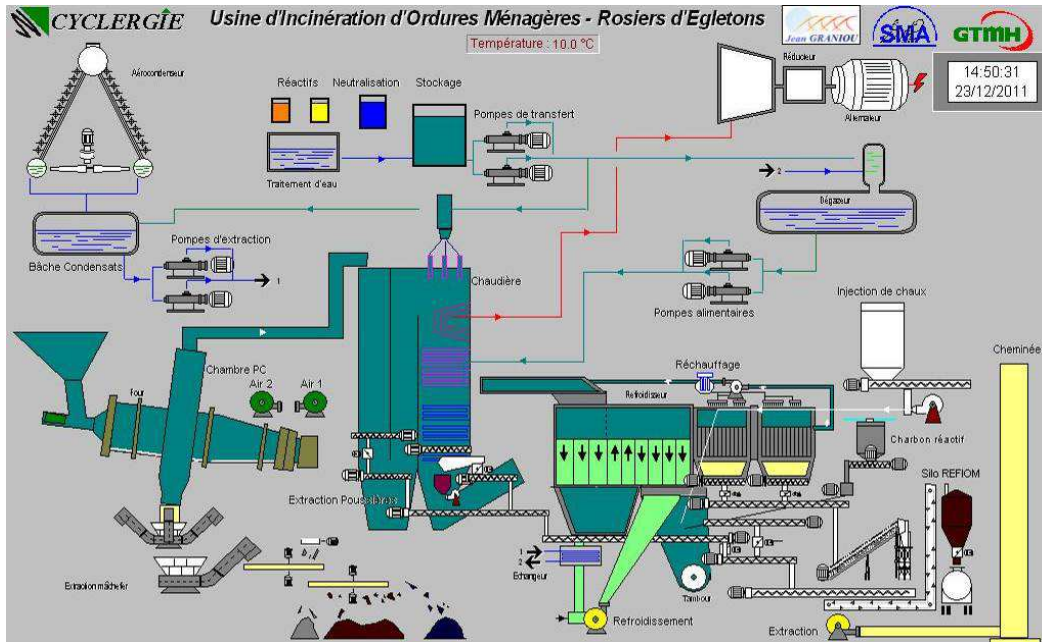
En juin 2017 la dénomination sociale de CORREZE INCINERATION a été changée et a pris le nom de CORREZE ENERGIES.

CORREZE ENERGIES emploie aujourd'hui 14 personnes dont un apprenti.

## Annexe 1 : Fiche d'identité du site

# 1. Notice de présentation des installations

## 1.1. Unité de valorisation énergétique et disponibilité horaire de l'installation



Le fonctionnement de l'usine de ROSIERS D'EGLETONS garantit le respect des conditions d'exploitation décrites dans l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération de déchets non dangereux applicable depuis le 28 décembre 2005.

Le site est entièrement clôturé afin de garantir un contrôle de l'accès du site qui se fait par l'intermédiaire de 2 portails automatiques dont l'ouverture est pilotée par des badges pour les camions de déchets et le personnel.

Un système de surveillance vidéo, composé de 2 caméras permet de surveiller depuis la salle de commande l'accès à l'usine et à la voie de circulation accédant au hall de déchargement.

Les camions de collecte des déchets ou les gros porteurs arrivent à l'entrée du site et sont pesés sur un pont bascule équipé d'un portique de détection de radioactivité. Les déchets non conformes sont refusés à l'entrée du site.



Après pesage et identification, les camions de déchets ménagers et de D.I.B se dirigent vers la fosse de réception des déchets située dans le hall de déchargement.



Hall de réception des Ordures Ménagères

Le hall de déchargement à l'intérieur duquel le débâchage des camions de ces types de déchets est effectué, est couvert, revêtu d'un bardage et mis en dépression afin de réduire les nuisances sonores, olfactives et visuelles (envol de papiers) sur l'environnement extérieur. Le volume maximal de stockage de la fosse est d'environ 1 200 m<sup>3</sup>.



Fosse de réception des Ordures Ménagères

Les camions d'encombrants de déchetteries se dirigent vers la plateforme d'encombrants. Le débâchage des camions est réalisé impérativement dans l'enceinte de la plateforme. Le déchargement est réalisé sous la surveillance du gestionnaire de plateforme.



La plateforme de traitement des encombrants de déchetteries est constituée d'une dalle bétonnée, ceinturée de murs amovibles en bétons équipés à l'extrémité de grillage destiné à éviter les envolées de déchets.

Sa superficie est de 1 000 m<sup>2</sup> bruts et permet un stockage maximum de 1 000 m<sup>3</sup> de déchets. Les eaux de ruissèlement de la plateforme sont dirigées vers la lagune industrielle 1.

Les encombrants de déchetteries sont triés par la gestionnaire de plateforme à l'aide d'une pelle permettant de séparer la partie recyclable essentiellement constituée de ferrailles, la partie incinérable et la partie refus des déchets.





Les déchets suivant leur nature sont stockés dans des bennes de 30 m<sup>3</sup>, puis dirigé vers le hall de déchargement pour la partie incinérable, expédié en centre de recyclage pour la ferraille et en ISDND pour les refus.

Le chargement du four en OM s'effectue au moyen d'un pont roulant équipé d'un grappin qui alimente une trémie.



En partie inférieure de la trémie, un alimentateur à poussoir introduit les déchets dans le four.



Le four de forme cylindro-conique est garni de béton réfractaire. Son mouvement oscillant à vitesse variable assure un retournement et un brassage continu des déchets. La combustion des déchets est réalisée grâce à l'injection d'air primaire au travers de buses positionnées dans le béton réfractaire du four.

Une injection d'eau au niveau de la cellule côté poussoir permet de diminuer le PCI des déchets.



A la sortie du four (partie basse du four), les mâchefers (fraction minérale et donc non combustible des déchets) sont refroidis à l'eau et extraits au moyen d'un extracteur mâchefers.



Extracteur à mâchefers

Une injection d'air dite secondaire assure un apport complémentaire d'oxygène dans la chambre de post combustion située au-dessus du four. Cet air secondaire permet de garantir une oxydation complète des gaz de combustion en sortie du four.



Un système de récupération de la chaleur du four permet de produire de la vapeur surchauffée au travers d'une chaudière à « tubes d'eau », à simple ballon et à circulation naturelle.



A la sortie de la chaudière la vapeur surchauffée est distribuée vers la turbine ou le contournement (en cas d'arrêt du turboalternateur). A l'intérieur de la turbine, la vapeur se détend et l'alternateur fournit de l'électricité qui est livrée sur le réseau EDF par l'intermédiaire d'un transformateur élévateur (400V/21KV).



Au niveau de la turbine, un clapet de soutirage permet de prendre la vapeur détendue et d'alimenter un barillet MP/BP. Ce barillet permet l'alimentation d'un condenseur sur le départ de réseau de chaleur au niveau du local RCU. Ce condenseur sert à réchauffer l'eau en provenance de la chaufferie de Tra le Bos sur la commune d'Egletons.

A la sortie de la chaudière, les fumées sont dépolluées par une importante chaîne de traitement permettant un abattement des polluants. Les fumées dépolluées sont rejetées à l'atmosphère par l'intermédiaire de la cheminée.



Des analyseurs contrôlent en continu les concentrations des polluants rejetés.



Un préleveur permet l'analyse des dioxines et furannes.



Aucun rejet d'effluents aqueux n'a lieu dans le milieu naturel à part la surverse de la lagune pour les pompiers en cas de fortes intempéries. Cette surverse rejette alors uniquement les eaux de pluie non polluées.



En 2018, la disponibilité horaire de l'installation a été de **93.3%**.

**Annexe 2 : Disponibilité horaire des installations**

## 1.2. Aire de maturation mâchefers

A la sortie du four et après criblage et dé ferrailage, les mâchefers, les ferrailles et les encombrants sont stockés dans 3 box séparés.



Les ferrailles extraites des mâchefers sont dirigées en filière industrielle de recyclage. Les ferrailles sont évacuées par camion vers un centre de valorisation et les encombrants (refus mâchefers) sont éliminés en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Les mâchefers sont transférés à l'aide d'une chargeuse sur pneus sur une plateforme de maturation bétonnée d'une surface de 4150 m<sup>2</sup>, dont les eaux de ruissellement (lixiviats) sont collectées et dirigées vers les lagunes eaux industrielles 1,2 et 3.



Aire de maturation mâchefers



Lagune eaux industrielles 1

La lagune industrielle 2 reçoit les eaux de la lagune industrielle 1 par trop plein.



Lagune eaux industrielles 2



Lagune eaux industrielles 3

## **2. Etude d'impact et ses avenants**

L'étude d'impact initiale a été réalisée en octobre 1994.

Cette étude n'a jamais fait l'objet d'avenant spécifique.



### 3. Décisions individuelles en tant qu'ICPE

#### 3.1. Liste des arrêtés d'autorisation d'exploiter et arrêtés complémentaires

- Arrêté Préfectoral du 30.05.95 autorisant le SYTTOM 19 à exploiter l'UIOM de ROSIERS d'ÉGLETONS.
- Ampliation au 10.06.02 (CLIS)
- Arrêté complémentaire au 15/04/03 concernant la campagne de prélèvement des mesures des dioxines et furannes
- Arrêté complémentaire du 28/04/05 concernant la mise aux normes
- Récépissé de déclaration de la plateforme de tri des encombrants de déchetteries du 29/11/2012
- Arrêté préfectoral complémentaire du 21/03/2014

#### 3.2. Tableau de synthèse des rubriques ICPE

NOMENCLATURE ICPE		Site de Corrèze	
N° Rubrique	Désignation	Valeurs	Classification
2713	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux	< 1000 m3	Déclaration
2714	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	< 1000 m3	Déclaration
2716	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inerte	< 1000 m3	Déclaration
3520	Elimination ou valorisation de déchets dans les installations d'incinération des déchets non dangereux	5,3t/h	Autorisation
2771	Installation de traitement thermique de déchets non dangereux	40000 t/an	Autorisation

### **3.3. Inspections DRIRE**

#### **2007 : Inspection DRIRE du 28 juin 2007**

Réponse DRIRE effectuée par CORREZE INCINERATION le 6/11/07

#### **2008 : Inspection DRIRE du 9 octobre 2008**

Réponse DRIRE effectuée par le SYTTOM 19 en janvier.

Projet de rédaction d'un arrêté complémentaire pour prise en compte de l'Arrêté Ministériel du 20/09/02 en cours par l'inspecteur DRIRE.

#### **2009 : Inspection DRIRE du 20 Novembre 2009.**

Réponse à la DRIRE réalisé le 25 janvier 2010

#### **2010 : Inspection DRIRE du 27 Juillet 2010.**

Sur déclenchement du portique de détection de radioactivité dû à la présence d'iode 131 médical dans une benne provenant d'un centre de transferts.

#### **2010 : Inspection DREAL du 29 Novembre 2010.**

Réponse à la DREAL réalisée le 21 janvier 2011

#### **2011 : Inspection DREAL du 31 Août 2011.**

Réponse à la DREAL par le SYTTOM 19 concernant la non-conformité sur les 1337 Tonnes de mâchefers transportées dans un centre de stockage de déchets inertes (ISDI).

Réponse à la DREAL par CORREZE INCINERATION lorsque le système sera installé pour corriger le pH élevé de la lagune pompier par l'adjonction d'acide avec présentation du nouveau plan des réseaux propre à cette installation.

#### **2012 : Pas d'inspection DREAL.**

#### **2013 : Inspection DREAL du 29/09/2013.**

Réunion sur le site pour élaboration de l'arrêté préfectoral complémentaire  
Pas de compte rendu réalisé par la DREAL.

#### **2014 : Inspection DREAL du 30/09/2014.**

Contrôle inopiné des rejets atmosphériques (2ème campagne) et contrôle des analyseurs de surveillance des rejets atmosphériques AST réalisés par l'APAVE TOULOUSE.

#### **2015 : Inspection DREAL du 26/08/2015**

Visite suite à la demande verbale du 29/07/2015 de mettre l'excédent d'encombrants de déchetterie sur la plateforme mâchefers pour les incinérer ultérieurement.

#### **2016 : Inspection DREAL du 17/05/2016**

Visite de surveillance du parc d'appareils à pression.

Compte rendu de visite transmis le 01/06 : aucun constat de non-conformité ou remarque.

**2016 : Inspection DREAL du 28/06/2016 :** contrôle des conventions de mise en œuvre des mâchefers.

**2017 : Inspection DREAL 22/08/2017 :** Visite réalisée par l'inspecteur des Installations Classées.

**2018 : Inspection DREAL du 20/12/2108 :** Visite réalisée par l'inspecteur des Installations Classées.

### **3.4. Demandes de modification en cours**

Le 21 juin 2016, nous avons adressé en préfecture :

- Une demande de transfert de l'autorisation préfectorale d'exploiter, actuellement détenue par le Syttom 19, à Corrèze Incinération. Cette demande se justifie par la mise en place, au 1<sup>er</sup> juillet 2016, d'un contrat de Délégation de Service Public confié par le Syttom 19 à Corrèze Incinération.
- Un dossier de porter à connaissance relatif aux modifications projetées du site dans le cadre de l'alimentation du réseau de chaleur urbain de la ville d'Egletons.

L'accusé de réception de cette demande et de ce dossier a été reçu le 27 juin 2017.

## **4. Reporting technique**

L'ensemble des indicateurs d'exploitation sont synthétisés dans le reporting technique suivants. Ces indicateurs sont détaillés dans les chapitres suivants.

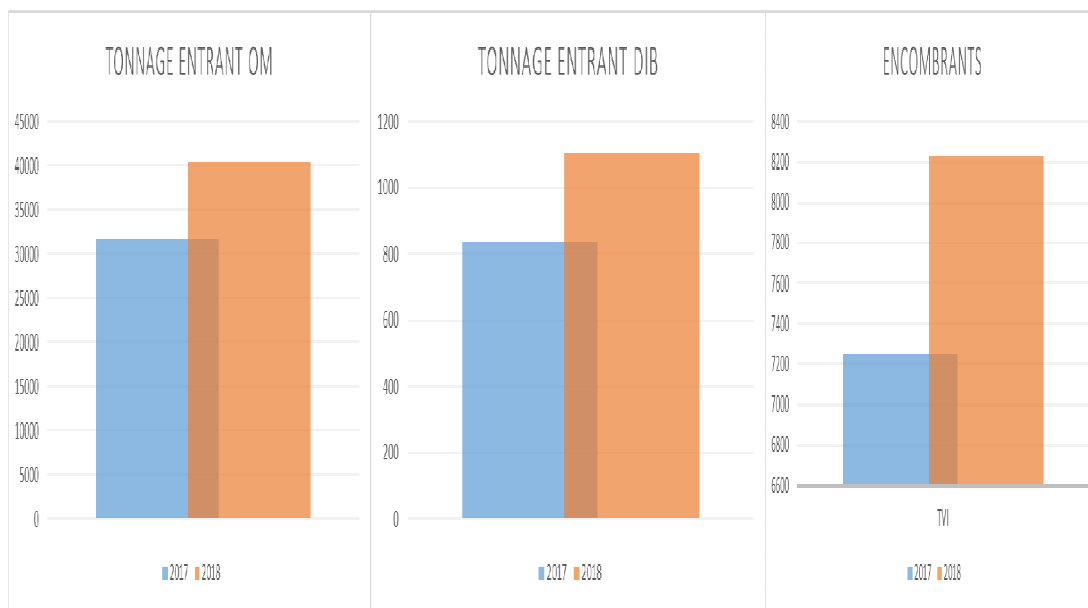
[Annexe 3 : Reporting technique annuel](#)

## **5. Flux entrants**

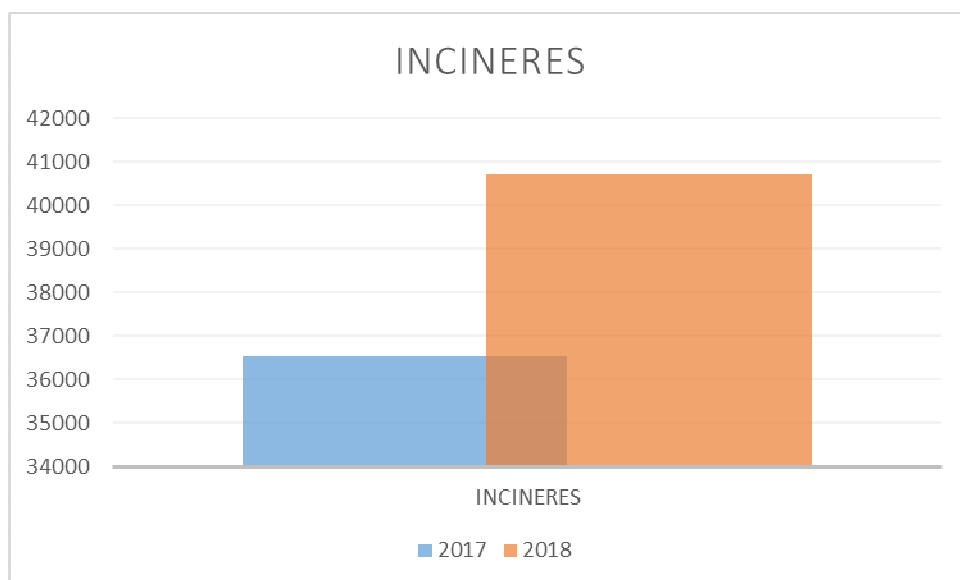
### **5.1. Déchets entrants OM/DIB/ENCOMBRANTS DE DECHETTERIES**

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des déchets reçus et incinérés en 2017 et 2018.

Années	OM SYTTOM	OM Autres	DIB	Encombrants Déchetteries	TOTAL Reçu	TOTAL incinéré (Hors variation plateforme encombrants)
2017	28 262	3 501	838	7 250	39 851	36 227
2018	37 417	2962	1 105	8 278	49 763	40 705



Sur 2018 augmentation des apports en provenance des communes de Tulle et d'Uzerche.



Le tonnage incinéré sur 2018 est en augmentation suite à la saturation du site en ordures Ménagères

[Annexe 4 : Livraisons OM/DIB](#)

[Annexe 5 : Détail Livraisons DIB](#)

[Annexe 6 : Détail Livraisons ENCOMBRANTS DECHETTERIES](#)

## **5.2. PCI des déchets entrants**

Le PCI des déchets incinérés par l'installation est évalué selon la méthode des pertes séparées telle que décrite dans le fascicule 82 "Cahier des clauses techniques générales pour la construction d'installations d'incinération" rédigé par la FNADE

L'ensemble des paramètres n'étant pas disponible, le calcul de PCI est effectué par approximation de la méthode des pertes séparées suivant la formule suivante :

$$PCI = \frac{\text{Energie\_thermique\_produite}}{\text{Tonnage\_incinéré} * \text{Rendement\_four\_chaudière}}$$

Hypothèse de calcul :

- Energie thermique produite : Energie produite par la chaudière sur l'année
- Rendement four chaudière : 73 % (Estimation)

Ainsi, sur l'année 2018, le PCI moyen incinéré par le site de Rosiers d'Egletons est de **2 252 kcal/kg**.

[Annexe 7 : Feuille de calcul du PCI](#)

## **5.3. Consommation d'eau de ville**

En 2018, légère augmentation de la consommation suite aux travaux GTA et réseau de chaleur ; rinçage des installations et mise en service du réseau de chaleur

2017 : 3 868 m<sup>3</sup>

2018 : 4 638 m<sup>3</sup>

[Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille](#)

## **5.4. Consommation de fioul**

En 2018, les consommations de fioul sont en augmentation par rapport à l'année 2017, suite aux travaux sur les réfractaires et dans la post combustion.

2017 : 48 139 litres

2018 : 64 856 litres

[Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille](#)

## **5.5. Consommation d'électricité**

En 2018, les consommations d'électricité sont stables par rapport à celles de l'année 2017.

2017 : 3 229 MWh

2018 : 3 289 MWh

[Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille](#)

## **5.6. Consommation de réactifs de traitement**

En 2018, les consommations de réactifs sont stables par rapport à celles de l'année 2017.

Réactif	2017	2018
Chaux	375 t	363 t
Charbon Actif	14 t	16 t

[Annexe 8 : Consommation eau de ville/fioul/électricité/Acide/Soude/Grenaille](#)

## 6. Flux sortants

### 6.1. Encombrants de déchetterie

Répartition des flux sortants issus du tri des encombrants de déchetterie (refus + métaux) ou du stockage des encombrants.

	Départ vers ISDND MADAILLAN Ordures Ménagères	Départ vers ISDND MADAILLAN Refus Encombrants Déchetteries	Départ vers ISDND PERBOUSIE Refus Encombrants Déchetteries	Départ valorisation matières métaux	Total Evacué
2017	0	2 173,35	1 181,08	88,34	<b>3 442,77</b>
2018	1 644,98	8 296	0	76,64	<b>10 017,62</b>

Evacuation OM : Arrêt technique Octobre montage pont roulant

Evacuation Refus Encombrant : Augmentation des apports d'OM sur le site + évacuation du stock de la plateforme des encombrants

### 6.2. Mâchefers

En 2018, la quantité de mâchefers valorisée à l'extérieur du site, est en augmentation par rapport à 2017.

2017 : 3 066 tonnes

2018 : 5 060 tonnes

[Annexe 9 : Mâchefers valorisés](#)

### 6.3. Ferrailles Mâchefers et encombrants de déchetterie

En 2018, la production de ferrailles issues des mâchefers est en augmentation par rapport à celle de l'année 2017.

Le criblage des refus mâchefers a également permis de récupérer 130,54 tonnes de ferrailles.

2017 : 683.32 tonnes

2018 : 1 009.38 tonnes

En 2018, la production de ferrailles issues des encombrants de déchetterie est en légère diminution par rapport à celle de l'année 2017.

2017 : 88.44 tonnes

2018 : 76.64 tonnes

[Annexe 10 : Ferrailles valorisées](#)

#### **6.4. Refus mâchefers**

En 2018, les refus de mâchefers sont traités par criblage et dé ferrailage pour valorisation matière.

2017 : 0 tonnes

2018 : 238 tonnes

Annexe 11 : Refus mâchefers évacués

#### **6.5. Refiom**

En 2018, la production de REFIOM est en légère augmentation par rapport à l'année 2017 en rapport avec l'augmentation du tonnage incinéré.

2017 : 1 662 tonnes

2018 : 1 750 tonnes

Annexe 12 : Production de REFIOM

#### **6.6. Boues et résidus de réfractaires**

En 2018 évacuation de 29.60 tonnes de déchets de réfractaire à destination de l'ISDD OCCITANIS 81300 GRAULHET issus des travaux de réfractaire de 2018.

En 2018 évacuation de 19.50 tonnes de boues issues du lavage de la chaudière à destination de l'ISDD OCCITANIS 81300 GRAULHET.

Annexe 13 : Production de boues et résidus de réfractaire

#### **6.7. Evacuation de déchets incinérable**

En 2018, 1644.98 tonnes d'Ordures Ménagères ont été directement détournées lors des arrêts techniques vers l'ISDND de Madaillan pour les travaux de montage du 2<sup>nd</sup> pont roulant de la fosse OM.

Annexe 14 : Déclarations trimestrielles de production de déchets industriels

#### **6.8. Refus plateforme encombrants**

8296 tonnes de refus d'encombrants (partie non incinérable) ont été évacués vers l'ISDND MADAILLAN en 2018.



## 7. Valorisation énergétique

En 2018, la production électrique est en augmentation par rapport à l'année 2017.

2017 : 11 806 MWh

2018 : 12 3176 MWh

En 2018, la production thermique sur le réseau de chaleur est de 18027 MWh

[Annexe 15 : Production électrique et vente à EDF](#)

[Annexe 16 : Production thermique et vente Egletons Bois energie](#)

## 8. Performance et rendement énergétique

### Rendement énergétique

Le rendement énergétique a été calculé suivant la formule simplifiée mentionnée à l'annexe II de l'arrêté du 28 décembre 2017 pris pour l'application des articles 266sexies et 266nonies du code des douanes :

$$R = 1,089 \times \frac{(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)}{0,97 \times 2,371 \times T}$$

Où :

- Re représente le rendement énergétique de l'installation ;
- Ee.p représente l'électricité produite par l'installation [MWh/an] ;
- Eth.p représente la chaleur produite par l'installation [MWh/an] ;
- Eth.a représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation [MWh/an] ;
- Ec.a représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible [MWh/an] ;
- Ee.a étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation [MWh/an] ;
- 2.371 correspond à un pouvoir calorifique inférieur des déchets réceptionnés égale à 2.371 MWh/t ;
- T représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année (déduction faite des déchets réévacués en application du paragraphe [53] de la circulaire du 6 novembre 2018.
- 1.089+ représente à un facteur de correction climatique générique correspondant à une valeur de DJC (degré – jour de chauffage) moyen de 2259.

Le 21 février 2018, CORREZE ENERGIES a notifié au préfet de la Corrèze, conformément aux dispositions de l'article 266 nonies du code des douanes, la mise en service des équipements d'alimentation du RCU d'Egletons, assurant à l'unité une performance énergétique de niveau élevé.

Ainsi, pour l'année 2018, le rendement énergétique a été calculé pour les périodes du 01/01/2018 au 20/02/2018 et du 21/02/2018 au 31/12/2018.

		Du 01/01/2018 au 20/02/2018	Du 21/02/2018 au 31/12/2018	Année 2018
Energie électrique produite : Eep	MWh	1 817,88	10 499,12	12 317,00
Energie thermique vendue : Ethp	MWh	2 429,00	15 598,00	18 027,00
Energie thermique autoconsommée : Ethp auto conso	MWh	659,00	5 095,00	5 754,00
Energie électrique externe achetée : Eea	MWh	21,72	112,28	134,00
Energie thermique consommée : Etha	MWh	0,00	0,00	0,00
Energie fossile consommée : Eca	MWh	93,22	527,78	621,00
Tonnage déchets : T	Tonnes	6 527,46	33 218,20	39 745,66
<b>Rendement énergétique</b>	<b>%</b>	<b>57,84%</b>	<b>70,19%</b>	<b>68,16%</b>

## Performance énergétique

La performance énergétique a été calculée suivant la formule de l'arrêté ministériel du 07 décembre 2016.

$$Pe = FCC \times \frac{[(2,6Eep+1,1Ethp) - (2,6Eea+1,1Etha+Eca)]}{0,97 (Ew+Ef)}$$

Où :

- Pe : Performance énergétique de l'installation
- FCC : Facteur climatique du lieu d'implantation de l'installation = 1,133
- Eep : Electricité produite par l'installation (MWh/an)
- Ethp : Chaleur produite par l'installation (MWh/an)
- Etha : Energie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation
- Eca : Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout combustible (Mwh/an)
- Eea : Energie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an)
- Ew : énergie des déchets = PCI x tonnage incinéré
- Ef : énergie combustible externe et contribuant à la production de chaleur

Pour CORREZE Energies, les flux énergétiques sont identifiés et quantifiés de la manière suivante :

Termes formule	Description	Equipements concernés	Mesure
Eep	Electricité produite par l'installation	Production GTA	12 317 MWh
Ethp	Chaleur produite par l'installation	RCU, Réchauffage de la bache alimentaire Réchauffage des condensats/refroidisseur des fumées	23 781 MWh
Etha	Energie thermique externe apportée	Le site n'importe pas d'énergie thermique pour son fonctionnement	Sans objet
Eca	Energie externe apportée	Brûleurs gaz de démarrage / soutien	621 MWh
Eea	Energie électrique externe achetée	Achat EDF	134 MWh
Ef	Energie externe contribuant à la production de chaleur	Brûleur soutien = ½ x_Eca	310 MWh
PCI	Pouvoir calorifique inférieur	Cf. § 5.2	2 252 kcal/kg = 2,745 MWh/t
T	Tonnage de déchets réceptionnés		39 746 tonnes

Ainsi, la performance énergétique de l'installation pour l'année 2018 est de : 67 %

## 9. Surveillance environnementale

Les indicateurs environnementaux sont synthétisés sur le tableau de bord des indicateurs.

Annexe 18 : Tableau de bord des indicateurs environnementaux

La surveillance environnementale est synthétisée dans le plan des contrôles réglementaires.

Annexe 19 : Plan des contrôles réglementaires

### 9.1. Rejets gazeux

#### 9.1.1. Rejets atmosphériques incinération

##### ○ Autosurveillance du site

En 2018, 2 dépassements d'une valeur limite à l'émission incriminant le compteur 60 heures sur les paramètres gazeux :

- 14/08/2018 : 30 min Poussière « Dysfonctionnement du MIR titulaire »
- 11/12/2018 : 30 min HCL « Blocage vis injection de chaux »

Un courrier d'accompagnement, compte rendu de l'autosurveillance, est joint à chaque relevé mensuel des rejets atmosphériques (logiciel WEX).

Annexe 20 : Rapports mensuels et compte rendu d'autosurveillance

Annexe 21 : Compte rendu annuel des arrêts d'urgence

Annexe 22 : Graphe synthétique des moyennes jour (indicateurs environnementaux)

##### ○ Résultats des analyses externes mensuelles de dioxines/ furannes(PCDD/F) sur cartouches préleveur

En 2018 aucun dépassement du seuil réglementaire fixé par l'arrêté ministériel du 03/08/2010 n'a été observé.

La disponibilité du préleveur a été de 99.63%.

Annexe 23 : Rapports mensuels des analyses de dioxines et furanes (PCDD/F) sur cartouche AMESA

##### ○ Résultats des analyses externes semestrielles

En 2018, aucun dépassement des seuils réglementaires fixés dans l'arrêté ministériel du 20/09/02 n'a été observé.

1° Semestre : Contrôle des rejets du 13 au 15/03/2018, rapport N° 10361165-001-1

2° Semestre : Contrôle des rejets du 13 au 15/11/2018, rapport N° 10600502-001-1

Annexe 24 : Rapport 1<sup>er</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée

Annexe 25 : Rapport 2<sup>nd</sup> semestre des analyses des rejets atmosphériques en cheminée

- Résultats du QAL2/AST

En Octobre 2018, les essais AST des AMS ont été réalisés du 14 au 19/11/2018, rapport N° 10600505-001-1

Annexe 26 : Rapport essais AST/QAL2

- Indisponibilité analyseurs cheminée

Annexe 27 : Tableau de synthèse des indisponibilités analyseurs cheminée

- Fiche de déclaration GEREP

Annexe 28 : Fiche de déclaration GEREP

## **9.2. Rejets liquides**

### **9.2.1. Lagune d'eaux industrielles**

- Rejet vers bassin pompier

En 2018, transfert de 0 m3 d'eau industrielle neutralisée vers le bassin pompier.

- Résultats des analyses externes

Pas de seuils réglementaires sur cette analyse.

(Sur 2018 : 1 analyse a été effectuée sur les 3 bassins industriels). Rapport d'essais N° 538301

Annexe 29 : Rapports d'analyses de la qualité de l'eau du bassin eau industrielle

### **9.2.2. Lagune d'eau incendie**

- Résultats des analyses externes

En 2018, 12 analyses ont été effectuée

Annexe 30 : Rapports d'analyse de la qualité de l'eau du bassin pompier

### **9.3. Suivi de l'impact sur l'environnement**

Pour les dioxines, dans les retombées atmosphériques les concentrations obtenues dans l'enceinte de l'UVE sont les plus élevées des 5 sites mais restent relativement faibles, avec une concentration de 1,39 pq I-TEQmax/m<sup>2</sup>/j. Il est cependant intéressant de noter en parallèle c'est le niveau le plus bas sur ce site depuis 2008. Concernant les concentrations relevées sur le site des services techniques qui sont les plus élevées depuis 2009, on constate une forte diminution en 2016 tend à se confirmer cette année

La concentration du total des 17 congénères en équivalent toxique mesurée autour de l'UVE site de Rosiers d'Égletons sont peu élevées en regard des concentrations mesurées à proximité d'autres incinérateurs à l'échelle nationale. La légère augmentation observée cette année n'est pas significative par rapport aux niveaux observés nationalement et à l'historique du site.

L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache donne un total de 0,49 pg I-TEQ OMS max/g de matière grasse. Ce résultat est inférieur au niveau d'intervention fixé à 1,75 pg I-TEQ OMS max/g de matière grasse par la CEE.

Le site « UVE », plus exposé aux rejets de l'incinérateur, présente des concentrations en Vanadium, Plomb, Chrome et Arsenic un peu plus élevées que les autres sites de prélèvements. Les valeurs restent toutefois très proches de celles mesurées sur les sites plus éloignés ainsi que sur le site de fond « Combasteil ». La présence de ces composés est donc en grande partie expliquée par des sources autres que l'incinérateur.

L'écart le plus élevé est enregistré pour le plomb, mais les concentrations sont faibles et très éloignées des valeurs réglementaires

**Annexe 31 : Rapport d'analyses plan de surveillance des retombées atmosphériques**

### **9.4. Suivi des mâchefers**

En 2018, les mâchefers des mois de Janvier à Décembre sont conformes pour une valorisation en technique routière en type 1 et 2.

**Annexe 32: Rapports d'analyses des mâchefers**

### **9.5. Suivi des REFIOM**

En 2018, 4 analyses trimestrielles des REFIOM ont été réalisées conformément à l'arrêté du 20/09/2002.

**Annexe 33 : Rapports d'analyses des REFIOM**

### **9.6. Suivi des BOUES**

En 2018, une analyse en date du 17/01/2018.

**Annexe 34 : Rapports d'analyses des boues.**

### **9.7. Suivi des nuisances sonores**

En 2018, pas d'analyse de bruit.

### **9.8. Suivi des détections radioactivité**

En 2018 ; 1 déclenchement du portique de détection de radioactivité, le 09/08/2018 apport des déchets de Tulle agglomération - Naves.

## **Contrôles techniques**

### **9.9. Equipements mécaniques (levage, pont roulant et engins de manutention)**

Vérification des équipements effectués les 28/06/2018 et du 11/12/2018 : contrôlés conformes.

*Annexe 35 : Rapports de contrôles des équipements mécaniques*

### **9.10. Equipements sous pression et air comprimé**

Inspections des appareils à pression le 19/10/2018 : contrôlés conformes.

*Annexe 36 : Rapport de contrôle des équipements sous pression et air comprimé*

### **9.11. Disconnecteurs**

Vérification des disconnecteurs effectuée le 11/10/2018 : contrôlés conformes.

*Annexe 37 : Rapport de contrôle des disconnecteurs*

### **9.12. Détecteurs radioactivité**

Vérification du portique de détection radioactivité effectuée le 19/07/2018 et du radiamètre portable le 18/09/2018 : contrôlés conforme.

*Annexe 38 : Rapport de contrôle des détecteurs radioactivité*

### **9.13. Pont bascule**

Vérification du pont bascule effectuée le 05/09/2018 : contrôlé conforme.

*Annexe 39 : Rapport de contrôle du pont bascule*

#### **9.14. Protection incendie**

Vérification effectuée les 01/06/2018, 02/06/2018, 05/06/2018, 25/06/2018, 05/12/2018 : matériel contrôlé conforme.

Annexe 40 : Rapport de contrôle incendie

#### **9.15. Détections gaz**

Vérification effectuée le 04/06/2018 et le 03/12/2018 : matériel contrôlé conforme.

Annexe 41 : Rapport de contrôle des détections de gaz

#### **9.16. Contrôle des Climatiseurs et Assécheurs**

Vérification effectuée le 25/05/2018 : matériel contrôlé conforme.

Annexe 42 : Rapport de contrôle des climatiseurs

#### **9.17. Installations électriques**

Vérification périodique des installations électriques du 25/10/2018

Contrôle thermographique des armoires électriques les 26/03/2018, et 05/12/2018.

Annexe 43 : Rapport de contrôle des installations électriques

Annexe 44 : Rapport de contrôle par thermographie infrarouge des installations électriques

#### **9.18. Analyse de risque foudre / étude technique foudre**

Une analyse du risque foudre a été réalisée par FRANKLIN Sud-Ouest le 20/07/2018 en application de l'arrêté du 04/10/2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation et de l'arrêté du 19/07/2011 modifiant l'arrêté du 04 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation .

Une étude technique foudre a été réalisée par la société FRANKLIN le 24/07/2018.

Un chiffrage des travaux a été réalisé par la société FRANKLIN (en attente de réalisation de l'installation du réseau de chauffage pour réexamen de l'étude

Annexe 45 : étude foudre et étude technique



## Travaux

### 9.19. Arrêts techniques programmés et Gros travaux d'entretien

Les travaux durant les arrêts techniques programmés sont synthétisés dans le document en annexe.

Annexe 46 : Synthèse des arrêts techniques programmés

### 9.20. Arrêts techniques non programmés

En 2018, 1 arrêt non programmés :

Du 04/11/2018 au 05/11/2018 : Réparation fuite par société SENTIS de deux fuites sur blocs économiseur N° 3 Arrêt du 04/11 à 12h00 au 05/11 20h33 Couplage du GTA à 20h50

### 9.21. Travaux neufs

Les travaux neufs sont listés en annexe.

Annexe 47 : Liste des travaux neufs

### 9.22. Synthèse de la maintenance préventive

Les travaux de maintenance préventive sont listés en annexe.

Annexe 48 : Travaux effectués en maintenance préventive

## 10. Faits marquants

### 10.1. Liste des accidents et incidents survenus

#### 10.1.1. Incidents techniques

Du 04/11/2018 au 05/11/2018 : Réparation fuite par société SENTIS de deux fuites sur blocs économiseur N° 3 Arrêt du 04/11 à 12h00 au 05/11 20h33 Couplage du GTA à 20h50

#### 10.1.2. Incidents sociaux

En 2018, Pas d'accident du travail et pas de conflits sociaux.

#### 10.1.3. Incidents environnementaux

En 2018, Il n'y a pas eu d'incidents environnementaux.

## **10.2. Personnel**

### **10.2.1. Organigramme**

En 2018, pas de changement notable dans l'organigramme.

Annexe 49 : Organigramme du site

### **10.2.2. Formation**

Les formations réalisées sont listées en annexe.

Annexe 50 : Etat des formations réalisées

### **10.2.3. Tests de situation d'urgence**

1 test a été réalisé le 24/05/2018 : Fuite d'huile sur camion apporteur sur une voie de circulation

Annexe 51 : Compte rendu des tests de situation d'urgence

## **10.3. Communication**

### **10.3.1. Manifestations**

En 2018 : Pas de réunion de la commission de suivi du site.

### **10.3.2. Demandes externes**

En 2018, pas de demande externe

### **10.3.3. Visites**

Le 03/05/2018 : Visite du CFA de Tulle , groupe de 10 personnes.

## **10.4. Certification ISO 14001 / ISO 50001**

Le site est certifié ISO 14001 depuis avril 2001.

Un audit interne ISO 14001 a été réalisé le 11/04/2018

Un audit de suivi a été réalisé du 07 au 08/06/2018.

Dans le cadre de la préparation de la certification ISO 50001 un audit externe blanc a été réalisé du 29/11 au 01/12/2016.

24/11/2017 : Audit externe de certification ISO 5001

Annexe 52 : Certificats ISO 14001/ISO 50001

## **10.5. Autres évènements**

Une liste des autres évènements (déplacements interne/externe, réunion annuelle, club UIOM, ...) est en annexe.

Annexe 5316 : Evenements divers

## **11. Bilan financier (partie client)**

### **11.1. Recettes**

### **11.2. Dépenses**

Annexe 54 : Factures P3

Annexe 55 : Compte de résultat

Annexe 56 : Attestations d'assurance